

**ORGANISATION MONDIALE  
DU COMMERCE**

**IP/C/W/510**

- b) Promotion de l'innovation, transfert de technologie, créativité et utilisation de la propriété intellectuelle à des fins de développement;
- c) Infrastructure pour la gestion des DPI; et
- d) Respect et régime réglementaire des DPI.

3. En octobre 2007, sur la base de cette évaluation, l'Ouganda a présenté au Conseil des ADPIC une communication officielle concernant ses besoins d'assistance technique et financière.<sup>3</sup> En mars/avril 2008, avec les encouragements des Membres du Conseil des ADPIC, l'Ouganda a donné un suivi au travail d'évaluation des besoins en le traduisant en un programme national de renforcement des capacités, appelé Programme de l'Ouganda pour le commerce et la propriété intellectuelle (UTIP).<sup>4</sup> Cette activité a été menée sur une période de deux mois en coopération étroite avec les parties prenantes et les partenaires de développement pour formuler une suite de projets d'assistance technique et de groupes d'activité prioritaires dans le cadre global d'un programme nat

- e) Expansion ordonnée de l'enseignement, de la formation et des institutions de recherche en matière de propriété intellectuelle dans le cadre d'un réseau national commun.
- f) Renforcement des capacités des institutions responsables, telles que l'Administration fiscale de l'Ouganda, l'Office national de normalisation, la police, le parquet et l'autorité judiciaire pour le respect effectif et efficace et la réglementation des DPI.

#### **IV. MODALITES DE MISE EN ŒUVRE ET DE GESTION**

7. Le règlement des problèmes, besoins et d haleine et doit être abordé de manière approfondie, progressive et durable. Ce n'est pas une question qui se prête à une solution rapide.

8. Le Programme UTIP, avec son échelonnement sur six ans (première phase de septembre 2008 à décembre 2011) et un examen extérieur détaillé à mi-parcours, qui permettra un véritable renforcement des capacités du système de propriété intellectuelle et de l'infrastructure juridique, réglementaire et administrative de l'Ouganda, constitue une solution appropriée.

9. Pour atteindre les résultats et objectifs escomptés, le Programme UTIP soutiendra un certain nombre d'activités se rangeant en quatre grands groupes reliés entre eux:

- a) Groupe 1: Mise à jour du cadre national politique, juridique et réglementaire en matière de propriété intellectuelle.
- b) Groupe 2: Utilisation de la propriété intellectuelle dans les affaires, la créativité, l'innovation et le transfert de technologie.
- c) Groupe 3: Modernisation de l'administration des DPI.
- d) Groupe 4: Renforcement du respect des DPI et d'une réglementation favorisant la concurrence.

